



HAL
open science

L'aide aux internés : la Cimade au camp du Larzac (1959-1961)

Jean-Philippe Marcy

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Marcy. L'aide aux internés : la Cimade au camp du Larzac (1959-1961). Raphaëlle Branche; Sylvie Thénault. La France en Guerre, 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance, Autrement, pp.380-389, 2008, 9782746711853. halshs-04170792

HAL Id: halshs-04170792

<https://shs.hal.science/halshs-04170792>

Submitted on 25 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'aide aux internés : la Cimade au camp du Larzac (1959-1961)

Jean-Philippe Marcy, correspondant pour le département de l'Aveyron

La Cimade (Comité intermouvements auprès des évacués) a été créée en octobre 1939 par les dirigeants protestants du Comité intermouvements de jeunesse pour venir en aide notamment aux populations évacuées d'Alsace et de Lorraine. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la Cimade s'est occupée des problèmes matériels comme des besoins psychologiques et spirituels des réfugiés et des internés. Elle était présente dans les camps d'internement d'Agde, d'Argelès, de Rivesaltes, d'Aix et de Gurs. Elle a aussi mis en place des centres d'accueil et organisé des évasions vers la Suisse.

Durant la guerre d'Algérie, elle lance un appel aux églises protestantes pour réfléchir aux causes de la guerre.

Notre vision pour donner tout son sens à notre travail doit déboucher sur un avenir où Français, Espagnols, Italiens, Berbères, Kabyles, Arabes et Juifs sont appelés à vivre ensemble [...] Les équipiers de la Cimade sont engagés non pas seulement dans des secours d'urgence, mais aussi dans la préparation d'une « vie ensemble » où tous se trouveront associés d'une façon ou d'une autre¹.

Dans cet esprit et à la demande du Conseil œcuménique des Églises, la Cimade implante une équipe féminine à Alger et, par ailleurs, en 1958, elle est autorisée par l'État à entrer dans les centres d'assignés à résidence surveillée. Elle met alors en place un « service nord-africain » composé de quatre équipiers qui visitent régulièrement les Algériens détenus en France dans les prisons, les camps ainsi qu'au centre de transit de Vincennes. « Chaque jour apportait à Vincennes des dizaines d'hommes arrêtés sur leur lieu de travail : notre rôle consistait, dans les heures où les deux ou trois jours qui suivaient nos visites, à établir des liens avec leurs familles quand elles étaient en France », se souvient une équipière de l'époque².

Le camp du Larzac, dans l'Aveyron, est le principal camp d'Algérie en métropole. Il est situé sur un plateau calcaire qui cumule à 900 mètres. Placé sous le commandement d'un directeur, commissaire divisionnaire nommé par le directeur de la Sûreté nationale et sous l'autorité du préfet de l'Aveyron, ce camp comporte 32 bâtiments de 90 places et 6 bâtiments de 160 places : d'un côté, les bâtiments qui constituent l'« Orient », où sont placés les assignés considérés comme irrécupérables, et, de l'autre côté, les bâtiments qui constituent l'« Occident », où se trouvent les assignés perçus comme modérés³.

Jacqueline Peyron, responsable du service « prison et libérés » virgule a souvent fait équipe avec Georges Guibert dans les leurs visites au camp d'assignés du Larzac. Jean Jacques de Félice parle à son propos de « volonté de solidarité dans une voie difficile mais juste. Une solidarité, mais une lucidité, une distance, un jugement serein⁴ ». Ces équipiers se rendent régulièrement au camp du Larzac de mai 1950 à avril 1961 au moins. Chaque visite fait l'objet d'un rapport transmis au siège national. Ce sont

¹ François de Seyne, *Cimade information*, août-septembre 1991, p. 22.

² Jacqueline Montureux-Carrière, « Algérie résurgence de la mémoire. Le service nord-africain », *Cimade information*, août-septembre 1991, p. 13-14.

³ Voir Marc Bernardot, « Être interné au Larzac, la politique d'assignation à résidence surveillée durant la guerre d'Algérie (1958-1962), *Politix*, N°69, 2005, p. 39-62, [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-politix-2005-1-page-39.htm>.

⁴ Jean-Jacques de Félice, « Une solidarité vécue », *Cimade information*, août-septembre 1991, p. 15-16.

ces rapports précis qui permettent de connaître le regard et l'action de la Cimade⁵. Il est évident que l'observation ainsi faite ne correspond pas du tout à celle qui émane soit des directeurs du camp, soit des Renseignements généraux.

Quelle pouvait être l'action de la Cimade au Larzac au vu de son héritage historique et de sa vision de la guerre d'Algérie : droit des Algériens de choisir leur destin, arrêt des combats, volonté de déboucher sur un avenir où les différents peuples de la Méditerranée sont appelés à vivre ensemble ?

Une présence contrôlée, sinon contestée

Dans la mesure où les équipiers veulent rencontrer des assignés et où ils peuvent être témoins des incidents se produisant au camp, les autorités s'inquiètent de savoir s'ils vont se limiter à une action de caractère uniquement philanthropique. Les autorités locales, de la direction du camp à la préfecture en passant par les RG, surveillent avec inquiétude voire hostilité, la présence des délégués dans le camp d'assignement. Mais les décisions concernant leur présence sont prises au ministère de l'Intérieur.

Dès l'ouverture du camp, les RG surveillent l'action de la Cimade, tant dans le camp du Larzac qu'à Millau. Ils rendent compte de chaque visite. Parfois même, celle-ci fait l'objet d'un rapport. Enfin, il y a un échange régulier d'informations entre la direction du camp, la préfecture et le ministère de l'Intérieur. À l'ouverture du camp, ainsi, le préfet interroge le directeur pour savoir quel est le service qui a autorisé la visite des équipiers⁶. Ce à quoi le directeur répond qu'ils sont en possession de laissez-passer permanents émanant de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Il précise : « Les intéressés ont été reçus par moi, et n'ont eu aucun contact avec les assignés. Je me suis borné à leur faire part de la forme que devait revêtir l'aide qu'ils pourraient éventuellement apporter aux assignés indigents⁷. »

En juin 1959, les équipiers sont invités à se limiter à leur mission philanthropique et à faire preuve de prudence. Les RG précisent qu'au cours des conversations tenues avec les assignés « il n'a été traité que des questions sociales et familiales⁸ ». Le problème est cependant qu'un assigné a remis une lettre à un équipier et qu'elle a échappé au contrôle de la correspondance⁹. Aussi le préfet écrit-il à la DGSN. Le ton de la missive qui dénonce les activités de la Cimade est très agressif à son égard : « Tout porte à croire que les équipiers ont trompé la confiance qui leur a été faite. » Aussi propose-t-il la suspension, au moins temporaire des visites¹⁰. Néanmoins, les visites se poursuivent, la présence de la Cimade ne dépendant que du ministère de l'Intérieur ; la Cimade prend contact avec des assignés et leur distribue des effets. En avril 1960, un télégramme est envoyé à la DGSN aux préfets des quatre départements ayant des camps d'assignés. La Cimade est autorisée à reprendre ses visites à partir du mardi 19 avril 1960¹¹. Il n'y a pas de longue interruption, puisque la dernière visite remontait à février 1960.

Le 8 mai 1960, les RG présents au camp du Larzac reconnaissent que les propos échangés par les équipiers avec les assignés ont été enregistrés lors de leur visite et que les bandes magnétiques ont été adressées au service technique des RG¹².

⁵ Ces rapports étaient conservés au siège de la Cimade en mars 2007, au moment de leur consultation pour cet article. Depuis, la Cimade a versé des archives à la BDIC de Nanterre, qui va reclasser les documents. [Fonds Cimade. F/DELTA/2149. La contemporaine.]

⁶ Archives départementales de l'Aveyron (ADAv) 173 W 5*, lettre du préfet au directeur du camp, 12 mai 1959.

⁷ ADAv 173 W 5*, lettre du préfet au directeur du camp, 15 mai 1959.

⁸ ADAv 173 W 5*, rapport des RG, 27 juin 1959.

⁹ ADAv 173 W 5*, *ibid.*

¹⁰ ADAv 173 W 5*, lettre du 3 juillet 1959.

¹¹ ADAv 173 W 5*, télégramme envoyé par la DGSN le 13 avril 1960 aux préfets de la Marne, de l'Ain, du Gard et de l'Aveyron.

¹² ADAv 173 W 40*, note du 8 mai 1960.

Durant l'été 1960, le directeur du camp interroge le préfet. En effet, la Cimade lui envoie chaque mois une liste d'une centaine d'assignés pour savoir s'ils se trouvent présents dans le camp et connaître leur numéro de matricule ainsi que le bâtiment habité. Aussi le directeur souhaite-t-il recevoir de la part du préfet des instructions très précises, car les renseignements qui peuvent être fournis à la Cimade sont à ses yeux de caractère confidentiel¹³. Cette lettre est transmise quelques jours plus tard à la DGSN.

En janvier 1961, le nouveau directeur du camp intervient auprès du préfet, trouvant anormal que la Cimade veuille encore vérifier que les assignés dont elle a les noms sont effectivement présents dans le camp. Il affirme même que les contacts entre les assignés et les équipiers ne sont contrôlés ni par la direction, ni par le service social, ni par le poste RG¹⁴. Ce qui est faux : quelques jours plus tard, le même directeur informe le préfet que les délégués lors de leur visite des 24 et 25 janvier, ont manifesté leur gêne par rapport à la présence constante d'un employé du service social du camp lors de leurs entretiens avec les assignés. Ils demandent à être seuls et souhaitent accomplir normalement leur mission¹⁵.

La DGSN ne remet pas en cause la présence de la Cimade, mais veut limiter son action :

Il est bien entendu que, si toutes facilités peuvent être données à la Cimade pour visiter les internés, celle-ci doit limiter son action au domaine spirituel et charitable qui est le sien. Il ne lui appartient pas de rechercher par exemple des renseignements dont [*sic*] seules les autorités ont à connaître¹⁶.

Toutefois, le préfet reconnaît que c'est lui qui a demandé que les équipiers reçoivent les assignés dans les locaux du service social, en présence d'un employé du service, apparemment occupé à des tâches administratives¹⁷.

Les autorités administratives du camp, la préfecture et la DGSN contrôlent donc l'action de la Cimade. Sa présence est surtout contestée par la préfecture, mais l'autorisation de sa présence dans les camps d'assignés relève d'une décision ministérielle. L'aide matérielle qu'elle fournit n'est pas non plus négligeable.

De l'aide sociale à la surveillance de la vie intérieure du camp.

Dès l'ouverture du camp en avril 1959, la Cimade prend contact avec le pasteur de Millau, où une réunion est organisée le 5 mai. Jacqueline Peyron y est présente. Cette rencontre dont l'objectif est de mettre en place un comité d'entraide et de solidarité réunit essentiellement des protestants, mais aussi quelques catholiques et syndicalistes. Ce comité d'entraide comprendra plus tard des représentants, mais aussi quelques catholiques et syndicalistes. Ce comité d'entraide comprendra plus tard des représentants du Secours catholique, de l'Association familiale protestante, des Amis des malades et de l'Association Saint-Vincent-de-Paul. Une organisation de collecte de vêtements sera mise en place avec l'aide du Secours catholique.

Le 6 mai 1959, Jacqueline Peyron et Georges Guibert font une première visite au camp du Larzac. Plus d'un millier d'assignés y vivent déjà dans des baraquements « pratiquement inchauffables ». L'hiver s'annonce rude et l'équipement médical est insuffisant. Le camp est par ailleurs complètement démuné de livres et de vêtements. En outre, il n'y a pas de service social. Trois compagnies de CRS gardent le camp. Et les rumeurs commencent à circuler... « Millau et les villages à l'entour s'inquiètent

¹³ ADAv 173 W 5*, lettre du 16 août 1960 envoyée par le directeur du camp au préfet de l'Aveyron.

¹⁴ ADAv 173 W 5*, lettre du 18 janvier 1961 envoyée par le directeur du camp au préfet de l'Aveyron.

¹⁵ ADAv 173 W 5*, lettre du 26 janvier 1961 envoyée par le directeur du camp au préfet de l'Aveyron.

¹⁶ ADAv 173 W 5*, lettre de la DGSN au préfet de l'Aveyron, le 30 janvier 1961.

¹⁷ ADAv 173 W 5*, lettre du préfet de l'Aveyron à la DGSN, le 30 janvier 1961.

de cette concentration d'hommes, tant musulmans que CRS, et des bruits de toutes sortes courent. Les assignés du Larzac seraient tous des souteneurs ou des tueurs... » La Cimade se fait l'écho de ces rumeurs sans les prendre à son compte.

En juin 1959, les équipes constatent que l'effectif du camp a nettement augmenté : 1834 assignés. Cette augmentation est un leitmotiv de leurs rapports qui recensent 2700 internés en octobre 1959, 3400 en janvier 1960 avant d'enregistrer une baisse : 2722 en juin suivant, mais à nouveau une hausse en avril 1961 avec 3394 internés.

Dès juin 1959, par ailleurs, contact est pris avec l'assistant social résident dépendant de l'administration, qui est présenté comme un « homme bon et ouvert, heureux de collaborer avec nous ». « Nous avons établi certaines bases de collaboration. » Les équipiers manifestent toutefois une certaine prudence. Ainsi, s'ils reçoivent les assignés dans le bureau de l'assistant social, ils obtiennent pour la prochaine visite un bureau qui leur soit personnel et finissent par disposer d'un local en septembre. En juillet 1959, cependant, ils estiment encore les contacts avec l'assistant social fructueux, mais ils notent un certain raidissement de la part des responsables algériens. Ces derniers « interdiraient [aux assignés] d'entreprendre des démarches en vue de leur libération ». Il est vrai que le FLN exerce un véritable contrôle sur les assignés¹⁸.

En octobre 1959, le service social est réorganisé et placé sous la responsabilité du préfet. Il exerce désormais une triple mission : affaires sociales, affaires éducatives et service psychologique. Cette réorganisation correspond à un net durcissement de la part de l'administration du camp et de la préfecture. En novembre, d'ailleurs, le travail des équipiers est entravé par le service social qui, de son côté, doit obtenir des assignés des informations transmises ensuite au RG. La Cimade reçoit au camp « Orient » dans les locaux du service social, mais aussi en présence du délégué FLN... ce que la Cimade refuse. Dans le même temps, le surveillant-chef du camp demande que les assignés reçus par la Cimade soient fouillés. Les équipiers protestent auprès du directeur du camp. Ce durcissement abouti, en décembre 1959 à une très grande effervescence : les assignés déclenchent une grève de la faim, du courrier et des colis, ils refusent les soins et toute assistance. Le rapport des équipiers évoque les principaux points de revendications : rétablissement de la libre circulation entre les deux parties du camp, « Orient » et « Occident », amélioration du service médical perturbé par des changements trop fréquents de médecins, amélioration de la gérance de la cantine, liberté de la presse – certains journaux, *L'Express*, *Libération* et *France Observateur*, étant interdits. Les assignés n'acceptent pas la réorganisation du service social et le fait que son responsable soit un fonctionnaire de police. Il refuse les instituteurs français. Le directeur du camp révèle en outre un incident qui a eu lieu au début de la grève : lors de l'arrivée du camion de radiographie, demandé depuis longtemps pour le dépistage des tuberculeux, les assignés ont refusé toute visite médicale en raison de la grève. Le directeur a fait alors intervenir les CRS qui ont frappé les hommes, les ont forcés à attendre sous la pluie et dans la boue, pieds nus, pendant plusieurs heures, les déshabillant de force pour l'examen médical.

Si les équipiers n'ont pu voir alors les assignés qu'ils attendaient ils ont vu leur porte-parole. Cette rencontre est significative. Ils tirent la conclusion qu'il y a trop d'assignés et que la situation géographique, sur un haut plateau où l'hiver est très rigoureux et dans une région enclavée, ne favorise pas les choses. Ce rapport est transmis au ministre de l'Intérieur par le pasteur Marc Bœgner, président de la Cimade. Un conseiller technique du ministère lui répond le 29 décembre 1959. Il est conscient d'un certain nombre de difficultés, mais il note qu'un effort considérable a été fait et sera poursuivi pour protéger les assignés contre le froid et les intempéries. Par ailleurs, 500 assignés devront être libérés dans les prochains jours. Cette lettre ne fait aucune allusion aux autres revendications concernant la libre circulation, la censure de la presse, la réorganisation du service social, le service sanitaire. Pour le

¹⁸ Voir Jean-Philippe Marcy, « Le Larzac 1959-1962. Entre une politique répressive et le pouvoir du FLN », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 92, octobre-décembre 2008, p. 25-32, [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2008-4-page-25.htm> .

ministère, la Cimade outrepassa ses seules fonctions philanthropiques. En janvier 1960, le directeur du camp exprime son mécontentement quant à ce rapport. Georges Guibert, l'un des deux auteurs, précise alors qu'il n'a pas été dans l'intention de la Cimade de nuire personnellement à la direction.

L'incident témoigne de l'enjeu des visites des équipiers, car entrer dans le camp, c'est voir ce qui s'y passe, pouvoir le dénoncer sans pour autant pouvoir y remédier. Le secours aux internés n'est cependant pas qu'un prétexte pour une mission d'autre nature. Il est réel. Dès juin 1959, les équipiers rencontrent quelques membres de la paroisse protestante du Vigan, ville cévenole, et l'officier de l'Armée du Salut de cette ville. En effet, le commandeur territorial de l'Armée du Salut avait envoyé une lettre à Jacques Beaumont, secrétaire général de la Cimade, affirmant : « Nous ne voulons aucunement travailler en francs-tireurs en ce qui concerne le camp du Larzac » – la Cimade craignant que l'Armée du Salut n'agisse comme tels. Par ailleurs, le comité d'entraide créé à Millau fonctionne parfaitement. En juillet 1959, la Cimade a pu transporter 300 kilos de vêtements. Un stock de pardessus et de vêtements chauds se constitue en vue de l'hiver. En janvier 1960, les équipiers apportent 80 paires de chaussures montantes, don d'une fabrique cévenole grâce aux efforts conjugués du patron et des ouvriers. Ils remettent enfin un lot assez important de médicaments. En juin, voyant que la majorité des assignés ont très peu de ressources et même que 158 d'entre eux sont totalement démunis, ils proposent d'envoyer soit des colis mensuels d'objets indispensables, soit des mandats. En juillet, ils constatent de gros besoins matériels. En effet, les frais de rapatriement des assignés sont toujours à leur charge quand leurs comptes personnels le permet. Ils signalent aussi un besoin de livres en tout genre. En septembre, les problèmes matériels sont de plus en plus évidents, et selon le responsable algérien, un tiers des assignés est démuné d'argent et de vêtements. Aussi un crédit est-il devenu nécessaire. En novembre, enfin il y a un besoin urgent de lainages et de souliers.

L'organisation matérielle et sanitaire du camp entre aussi dans le champ de compétence de la Cimade. En janvier 1960, les équipiers soulignent la rigueur de l'hiver et observe plusieurs cas de tuberculose avant de constater, le mois suivant des progrès concernant le service médical. En novembre 1960, ils font état de 26 malades tuberculeux, l'infirmerie étant seulement adaptée pour des malades légers. Le nouveau médecin fait néanmoins des dépistages systématiques, chose jugée onéreuse par le directeur du camp.

Après l'incident de l'hiver 1959-1960, les relations avec les autorités s'apaisent. En mai 1960, les équipiers rencontrent ainsi longuement le nouveau directeur qui évoque les différents remaniements apportés au camp, désormais divisé en cinq parties : « Orient », « Occident », « Pavillon des menacés », pour ceux qui le seraient par le FLN, « Extrême Nord » pour les irréductibles et « Isolement ». Ces deux derniers quartiers sont entourés de clôtures en ciment armé empêchant toute visibilité et ne laissant que très peu d'espace vital. En septembre, les équipiers en l'absence du directeur rencontrent un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, dont ils disent : « Très ouvert, il écoute ce que nous avons à dire sur les camps, les libérés, l'interdiction de séjour qui les frappe. »

Les contacts avec les internés ou le FLN ne sont pas toujours de même nature. En février 1960, les équipiers de la Cimade rencontrent M^e Mourad Oussedik, responsable du collectif des avocats du FLN, assigné depuis peu. Les équipiers jugent leur conversation fort intéressante et amicale, mais rien ne transparaît quant à son contenu. En juin, lors de leur visite du camp « Occident », le FLN impose la présence d'un interprète, ce qui provoque le mécontentement des équipiers. Néanmoins, en septembre, ces derniers jugent satisfaisante leur rencontre avec le responsable algérien du camp, membre du FLN. Le mois suivant, les équipiers rencontrent sans difficulté 45 assignés. Ils ont, par ailleurs, un long entretien sur la situation politique en métropole et en Algérie avec le nouveau directeur du camp et son prédécesseur.

La Cimade situe ainsi son action philanthropique dans un cadre politique qui influence de toute évidence les relations à l'intérieur même du camp : celles-ci se sont dégelées alors que les premiers pourparlers franco-algériens ont lieu à Melun en juin 1960. Elle intervient aussi très concrètement auprès

des caisses de la Sécurité sociale et des Allocations familiales pour suivre et défendre des dossiers d'assignés.

La Cimade, enfin, est attentive aux visites des familles. Dès octobre 1959, les équipiers ont noté la création d'un foyer d'accueil pour les familles venant voir les assignés. Des équipières venues de la Cimade de Marseille accompagnent ainsi des épouses d'assignés pour qu'elles puissent voir leur mari ; il s'agit d'une véritable expédition (seize heures de route environ pour seulement heures de visite) mais ces voyages permettent d'engager de longues conversations chaleureuses¹⁹.

Il est difficile de dire qu'elle fut l'action de la Cimade en 1961. Nous savons que les équipiers se rendent au camp les 24 et 25 janvier, ainsi que le 22 février. En avril, le pasteur Beaumont, secrétaire général de la Cimade, s'informe des situations matérielles et sociales dans le camp et promet à certains assignés de tenter des démarches en vue de leur élargissement²⁰. Au-delà, aucune trace d'intervention de la Cimade au Larzac n'a pu être retrouvée, sans qu'il soit possible de dire s'il s'agit d'un déficit documentaire ou si les missions cessent, ni pour quelle raison.

Toutefois, les relations entre la Cimade et les assignés ne sont pas interrompues. En novembre 1961, les assignés du Larzac se joignent au mouvement de grève lancé au sein de tous les lieux de détention de France et d'Algérie par le FLN et commencent une grève de la faim. Dans une lettre envoyée au président de la Cimade, le 6 novembre, ils « dénoncent le caractère concentrationnaire des camps, dits « d'assignation » ». Ils rappellent leurs revendications politiques : indépendance totale de l'Algérie, « anéantissement du système colonialiste ». Ils expriment enfin leur confiance envers la Cimade : « Nous sommes persuadés que vous ferez écho à notre appel comme vous l'avez toujours fait dans le passé. »

« Votre efficacité découlait de ce que vous agissiez au-delà de toute contingence politique. C'était une adhésion de bonne volonté à la lutte de personnes persécutées. » Voilà en quelques termes M^e Oussedik s'adresse à la Cimade en 1991²¹.

L'action de la Cimade se situe en effet dans une perspective politique, pour un avenir où effectivement des populations de la Méditerranée sont appelées à vivre ensemble. La question de la séparation entre l'action philanthropique et les perspectives de cette nature dépasse très largement le cas de la Cimade au Larzac. Il est évident, toutefois, que celle-ci ne pouvait que paraître suspecte aux yeux des autorités.

¹⁹ Voir Annick Gentner et Charles Harper (dir.), *La Cimade à Marseille, 1956-1962*, septembre 2002, dossier fourni aimablement par Charles Harper.

²⁰ ADAv 173 W 5*, lettre du directeur du camp au préfet, le 26 janvier 1961, et rapports des RG le 20 février 1961 et le 6 avril 1961.

²¹ Propos recueillis par Arlette Domon, « Respecter l'histoire », *Cimade information*, août-septembre 1991, p. 18-19.